



La charte graphique des fiches RANDO TARN

RANDONNÉE PÉDESTRE

RETROUVER LA
COLLECTION DE FICHES
TECHNIQUES SUR
CDES!.TARN.FR

Préambule

Création, pérennisation, valorisation : ces phases incontournables d'un projet local de développement de randonnée doivent chacune respecter des principes de qualité.

Depuis plusieurs années, le Département du Tarn a structuré **une offre de qualité** avec des sentiers d'intérêt départemental ayant vocation à conduire en toute quiétude les randonneurs au coeur des paysages de caractère du Tarn.

Soucieux d'étendre cette démarche à l'ensemble des itinéraires tarnais, le Comité Départemental du Tourisme (CDT), le Département du Tarn et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) s'efforcent de coordonner leurs interventions, et de **rendre lisible l'ensemble des critères** requis afin **d'accompagner** au mieux les collectivités locales dans la mise en oeuvre d'itinéraires sur leur territoire. À travers cette fiche, vous trouverez des explications pratiques concernant la mise en oeuvre **de critères indispensables** à la création d'itinéraires de randonnée de qualité.

La nature active autour de la randonnée et des activités de pleine nature est donc un axe de positionnement à **pérenniser**, notamment en s'appuyant sur **l'offre qualifiée** des territoires.

L'ambition du Comité Départemental du Tourisme est donc de faire reconnaître le Tarn en tant que « **destination qui fait du bien** » à travers une offre nature et randonnée itinérante structurée et de dynamiser sa mise en marché.

Pourquoi de telles préconisations en matière d'édition ?

- Pour proposer des **outils de promotion performants** et adaptés aux besoins de la clientèle randonneurs et promeneurs.
- Pour **harmoniser** les supports de promotion à l'échelle du département et ainsi confirmer l'image Tarn territoire de randonnée.

Seuls les itinéraires s'inscrivant dans la démarche qualité, développée par les partenaires départementaux de la randonnée, peuvent bénéficier de la charte graphique des fiches RANDO TARN.



Les composantes d'une fiche RANDO TARN

La maquette sous format informatique est disponible sur demande auprès du Comité Départemental du Tourisme

- **Le papier** : Il doit être de qualité et si possible couché brillant. Grammage recommandé : 170g.
- **Le format** : Il doit être pratique pour les randonneurs ou promeneurs afin que la fiche puisse être utilisée sur le terrain sans difficulté. **Format A5 (impression recto verso).**
- **Le tracé du sentier** : de préférence sur fond IGN 1 / 25 000 couleur. Il faut aussi fournir l'échelle de la carte.
- **La typographie** utilisée pour tout le document est : Helvetica New LT std.
- **Les couleurs** ne doivent pas être modifiées. Si jamais une erreur survient, vous pouvez les réintégrer en utilisant les codes couleurs suivants.



Pour toute utilisation d'un fonds IGN sur les documents de promotion, il est obligatoire de faire figurer un numéro d'autorisation, transmis par l'Institut Géographique National, attestant que l'éditeur du document bénéficie des droits de reproduction (contre rémunération).

S'adresser à la Direction Interrégionale Sud Ouest (christophe.megnerat@ign.fr 05 56 16 60 71 ou par mail : ar-aquitaine-midi-pyrenees@ign.fr. Site internet : www.ign.fr.)

⚠ l'IGN fait la distinction entre les droits de diffusion sur papier et pour la parution sur un site internet. Veiller à bien spécifier l'usage envisagé lors de la demande initiale.

Le tracé sera dessiné de préférence de couleur rouge et légèrement transparent afin de reconnaître les voies empruntées par l'itinéraire.

Quelques règles :

- rappeler l'extrait de carte utilisée,
- demander l'autorisation à l'IGN : droit d'autorisation,
- rappeler l'échelle de la carte concernant le fond de carte IGN,
- orienter la carte Nord Sud,
- mentionner clairement le point de départ,
- sur la carte, possibilité de signaler les éléments du patrimoine, les panoramas à l'aide de pictogramme.

⚠ Selon le tracé de l'itinéraire (configuration et longueur), la carte sera à l'échelle 1/25 000 ou 1/ 50 000.

Si vous n'optez pas pour le fond IGN, il faudra :

- prévoir sur votre cartographie (hors tracé) les routes, les cours d'eau, les hameaux et villages traversés, les forêts,
- quelques repères d'altitude (des points côtés), le réseau GR et GRP,...
- sur la carte, signaler les éléments du patrimoine, les panoramas, ...
- ne pas oublier d'indiquer le point de départ sur la carte.

⚠ Selon le parcours (longueur et configuration du tracé), la carte IGN ou le tracé sera en format portrait ou paysage. Le descriptif sera alors édité dans le même sens que la carte pour faciliter la lecture des informations.

Les pictogrammes pouvant figurer sur la carte avec le tracé :



départ



point de vue



patrimoine naturel



patrimoine bâti

Le descriptif de l'itinéraire

Avant le descriptif, il est possible de préciser l'accès au point de départ de la randonnée (ex : accès routier). Il est aussi fortement conseillé d'indiquer les coordonnées géographiques (gps) en longitude/latitude DMS (Degré, Minute, seconde).

Concernant le texte, il est important de se mettre à la place d'une personne qui ne connaît pas le parcours, ni la région pour rédiger le descriptif de l'itinéraire.

Ne pas oublier d'intégrer le maximum de repères visuels présents sur le terrain dans le descriptif (ex : traverser le ruisseau et prendre à gauche, derrière l'église descendre dans le chemin creux, suivre la petite route sur 150 m puis s'engager sur la piste à droite,...).

Si le descriptif n'est pas trop long, il est possible d'intégrer dans le texte des informations complémentaires (ex : vue sur la Vallée de....., commerce à 300 m de l'itinéraire,...).

Le niveau de difficulté

La FF Randonnée répertorie **quatre niveaux de difficultés** d'un itinéraire.

Très facile : moins de 2 heures de marche sur une base de 3km/h. Longueur maximum : 6 km. Dénivelé cumulé à la montée inférieure à 300m. Sans grosse difficulté.

Facile : moins de 3 heures de marche sur une base de 3 km/h. Longueur maximum : 10 km. Dénivelé cumulé à la montée inférieure à 450m. Sans grosse difficulté.

Moyen : moins de 4 heures de marche sur une base de 4km/h. Longueur maximum : 16 km. Dénivelé cumulé à la montée inférieure à 700m. Avec une ou deux difficultés (fortes pentes, gués).

Difficile : plus de 4 heures de marche sur une base de 4km/h. Longueur : plus de 16 km. Dénivelé cumulé à la montée pouvant être supérieur à 700m. Avec une ou deux difficultés (fortes pentes, gués).

Les différentes chartes RANDO TARN

Selon le type l'itinéraire

- Boucle à la journée (PR)
- Linéaire (PR)
- Itinéraire d'interprétation ou de découverte (PR)
- sentiers urbains (PR)

Selon le label attribué

• Itinéraire PR avec labellisation FF Randonnée : présence des logos des 3 partenaires départementaux de la randonnée pédestre (CD81, CDRP81 et CDT81). Seuls les itinéraires labellisés bénéficient d'une promotion par le CDT.

• Itinéraire PR non labellisé : aucun logo des partenaires départementaux.

Ainsi pour chaque type d'itinéraire correspond une charte RANDO TARN. Pour obtenir la maquette de la charte Rando Tarn conforme à vos besoins, merci dans la demande que vous effectuerez, d'indiquer les éléments suivants :

- Type d'itinéraire : boucle à la journée, linéaire, itinéraire d'interprétation ou de découverte, sentier urbain.
- Itinéraire labellisé ou non.
- Itinéraire d'intérêt départemental ou non (rappel : pour les sentiers d'intérêt départemental l'accord préalable du Conseil Départemental doit être demandé).
- Itinéraire faisant partie du territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (il doit avoir le point de départ sur le Parc naturel du Haut-Languedoc ou être situé à plus de 80% sur le territoire du Parc naturel régional).

Suite à votre demande, un dossier avec tous les éléments nécessaires à la création de la fiche Rando Tarn vous sera transmis :

- La maquette de la fiche correspondante.
- Un tutoriel explicatif.

Outils à consulter:

Fiche n°P1 « Les différents types d'itinéraires pédestres »
Fiche n°P5 « La labellisation d'un itinéraire PR »

Cas particulier

- **Pour les sentiers d'intérêt départemental (gérés par le Département)**

La charte appliquée est celle des itinéraires (en boucle ou liniéaire) PR labellisés.

- Sur le verso, la mention « Sentier d'intérêt départemental » est ajoutée
- Au recto, ajouter « retrouvez l'ensemble des sentiers d'intérêt départemental sur le « Tarn à pied » édité par la FF Randonnée ».

L'accord préalable du Département doit être demandé.

- **Sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc**

Seuls les itinéraires PR labellisés bénéficient d'une charte graphique spécifique qui met en valeur le parc naturel.

Les itinéraires doivent également avoir le point de départ sur le Parc naturel du Haut-Languedoc ou être situé à plus de 80% sur le territoire du Parc naturel régional.



ATTENTION : les maquettes ayant été réactualisées en 2018, merci de faire une demande pour obtenir les dernières versions.

Avant impression et comme pour les panneaux de départ, la maquette des fiches Rando Tarn sera soumise pour avis aux partenaires de la randonnée (CD81, CDRP81 et CDT81).

***CDESI : Commission
Départementale des Espaces
Sites et Itinéraires**

www.tarn.fr

cdesi.tarn.fr



TARN
OCCITANIE

Votre interlocuteur :
Comité Départemental du Tourisme
Hôtel Reynes
10 rue des Grenadiers 81000 Albi
Tel : 05 63 77 32 10
www.tourisme-tarn.com
contact@tourisme-tarn.com